Je cherche dans les documents des hypothèques

À partir d'un patronyme, il est possible de retrouver la transcription d'un acte concernant un bien immobilier. Cette recherche s'effectue dans les relevés de formalités.

L'intégralité de la recherche du compte du vendeur ou de l'acquéreur s'effectue en ligne.

Je débute ma recherche

Pour obtenir les références d'une transcription à partir d'un nom, je cherche **en ligne** le **compte au répertoire des formalités des hypothèques du vendeur ou de l'acquéreur**. Dans ce compte individuel, sont indiqués tous les actes ayant entraîné un transfert de propriété.

La recherche dans les hypothèques

Je trouve un compte au répertoire des formalités

J'ouvre l'inventaire concerné

Je dois, au préalable, identifier le bureau des hypothèques auquel est rattachée la commune où se situe le bien avant ou après 1927

Bureaux des hypothèques avant 1927

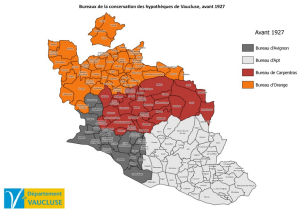

Bureaux des hypothèques après 1927

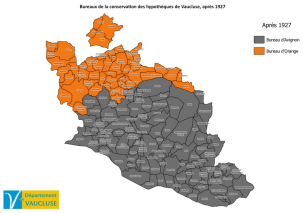

À SAVOIR

- Les comptes des épouses sont mentionnés sous leur nom de jeune fille.

- Bureau d'Apt <http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_IR0000132#description>
- Bureau d'Avignon <http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_IR0001383#description>
- Bureau de Carpentras <http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_IR0001382#description>
- Bureau d'Orange <http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_IR0001384#description>

Puis, à la manière d'un jeu de piste, je débute dans l'**indicateur** (qui est une table alphabétique des patronymes), pour rebondir dans la **table** (qui donne en plus les prénoms et éventuellement le nom d'époux, la profession et les dates de décès et de naissance) et finir dans les **répertoires** des formalités.

Je recherche le patronyme dans l'indicateur

(Nouvel indicateur pour les hypothèques d'Avignon)

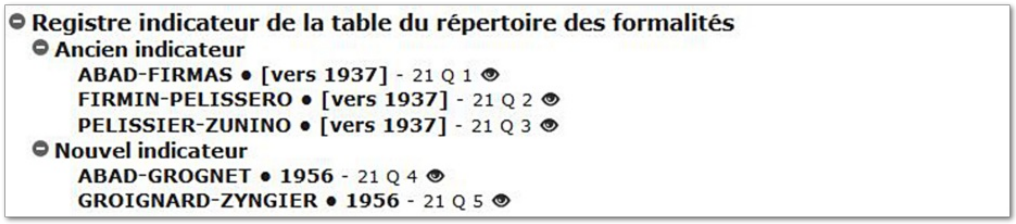

J'ouvre la visionneuse d'images en cliquant sur l'œil

(Il faut afficher systématiquement les images en haute définition HD)

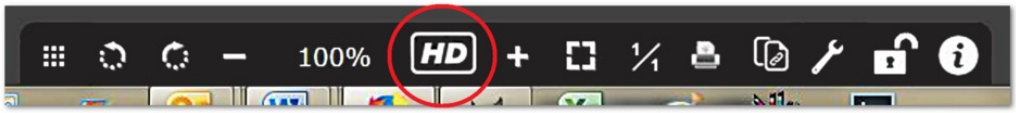

Je relève la référence du folio

*(La colonne de gauche correspond au n° de la **table**, celle de droite au **folio**).*

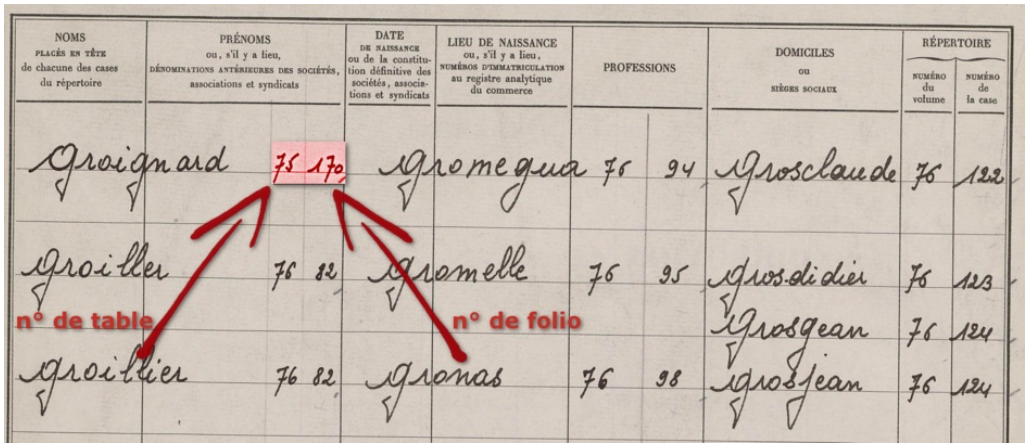

Je consulte la table

(Pour les hypothèques d'Avignon, il y a une double numérotation. Il faut d'abord consulter la première série puis le cas échéant la seconde).

Je relève les n° de volume et de case du compte au répertoire

(Ne pas oublier de consulter également le verso du feuillet).

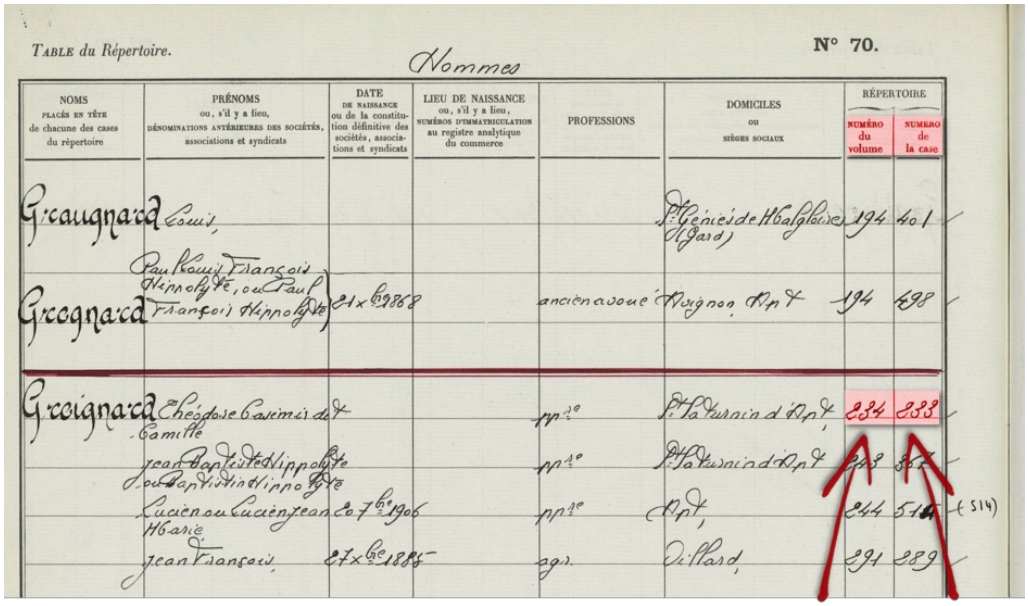

Et enfin je consulte le répertoire

Le compte affiche tous les actes de mutation. Les colonnes n° de volume et n° d'article fournissent les références des actes enregistrés aux hypothèques.

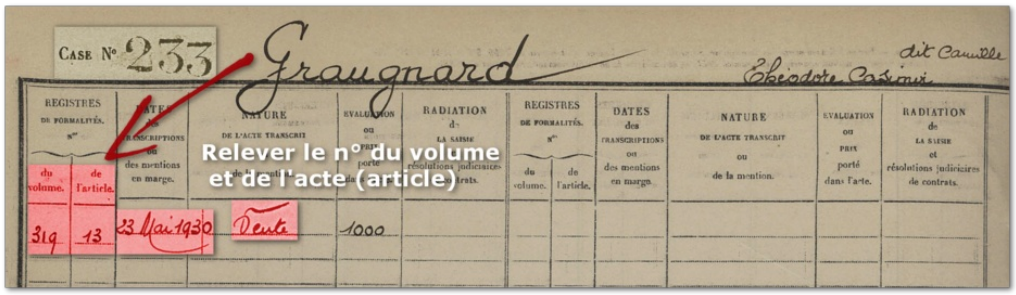

J'obtiens l'acte qui m'intéresse

Les actes enregistrés aux hypothèques figurent dans les registres de transcription. Ils ne sont pas numérisés, j'ai deux possibilités d'accès :

- Avec la **cote**, je demande à **consulter** les registres originaux **en salle de lecture**

- Avec les **n° de volume et d'acte**, je demande une **copie** de l'acte transcrit à l'aide du **formulaire** <https://archives.vaucluse.fr/espace-lecteurs/j-ecris-aux-archives/je-demande-la-transcription-d-un-acte-1875.html>

Je ne trouve pas les références de l'acte qui m'intéresse, j'utilise les documents de l'enregistrement.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE
Palais des papes
84000 AVIGNON